



## ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE



EXERCICE 2016





# ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE

EXERCICE 2016

*Dans le présent rapport, les chiffres sont arrondis au millier de dirhams le plus proche. Ainsi, les totaux et les sous-totaux ne correspondent pas toujours à la somme des arrondis les constituant.*

*Les données macroéconomiques sont issues de différentes publications économiques, monétaires et financières.*



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Abréviations et sigles   | 3         |
| Liste des tableaux   | 4         |
| Liste des graphiques   | 5         |
| Liste des encadrés   | 5         |
| <b>1- Aperçu sur la situation financière de l'exercice 2016</b>  | <b>6</b>  |
| 1-1 Bilan  | 6         |
| 1-2 Résultat   | 8         |
| <b>2- Etats de synthèse et notes annexes</b>                     | <b>11</b> |
| 2-1 Bilan (Actif)  | 11        |
| 2-2 Bilan (Passif)   | 12        |
| 2-3 Hors bilan   | 13        |
| 2-4 Compte de Produits et Charges                                | 14        |
| 2-5 Principales règles comptables et méthodes d'évaluation       | 15        |
| 2-5-1 Cadre réglementaire  | 15        |
| 2-5-2 Méthodes d'évaluation                                      | 15        |
| 2-6 Dispositif de gestion des risques financiers                 | 19        |
| 2-7 Commentaires sur les postes du bilan                         | 22        |
| 2-8 Commentaires sur les postes du hors bilan                    | 34        |
| 2-9 Commentaires sur les postes du Compte de Produits et Charges | 36        |
| <b>3- Rapport général du CAC</b>                                 | <b>45</b> |
| <b>4- Approbation par le Conseil de la Banque</b>                | <b>47</b> |



## Abréviations et sigles

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>AF50 - DP</b> | : Africa50 - Développement de projets                              |
| <b>AF50 - FP</b> | : Africa50 - Financement de projets                                |
| <b>BAM</b>       | : Bank Al-Maghrib  |
| <b>BBE</b>       | : Billets de Banque Etrangers                                      |
| <b>BCE</b>       | : Banque Centrale Européenne                                       |
| <b>BIRD</b>      | : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement |
| <b>CFCA</b>      | : Casablanca Finance City Authority                                |
| <b>CPC</b>       | : Compte de Produits et Charges                                    |
| <b>CPDI</b>      | : Centre de Personnalisation des Documents Identitaires            |
| <b>DH</b>        | : Dirhams Marocains  |
| <b>DTS</b>       | : Droits de Tirage Spéciaux  |
| <b>FHADES</b>    | : Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social       |
| <b>FED</b>       | : Réserve Fédérale américaine                                      |
| <b>FMA</b>       | : Fonds Monétaire Arabe  |
| <b>FMI</b>       | : Fonds Monétaire International                                    |
| <b>IS</b>        | : Impôt sur les Sociétés   |
| <b>KDH</b>       | : Millier(s) de Dirhams  |
| <b>MDH</b>       | : Million(s) de Dirhams  |
| <b>Pbs</b>       | : Points de base   |
| <b>TPME</b>      | : Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises                    |
| <b>S&amp;P</b>   | : Standard and Poor's  |
| <b>SRBM</b>      | : Système des Règlements Bruts du Maroc                            |

## Liste des tableaux

|                |           |  |
|----------------|-----------|--|
| <b>Tableau</b> | <b>1</b>  | : Chiffres clés  |
| <b>Tableau</b> | <b>2</b>  | : Bilan par opération  |
| <b>Tableau</b> | <b>3</b>  | : Résultat net de l'exercice                                       |
| <b>Tableau</b> | <b>4</b>  | : Actif au 31 décembre 2016  |
| <b>Tableau</b> | <b>5</b>  | : Passif au 31 décembre 2016                                       |
| <b>Tableau</b> | <b>6</b>  | : Hors bilan au 31 décembre 2016                                   |
| <b>Tableau</b> | <b>7</b>  | : CPC comptable au 31 décembre 2016                                |
| <b>Tableau</b> | <b>8</b>  | : Délais d'amortissement des immobilisations                       |
| <b>Tableau</b> | <b>9</b>  | : Avoirs et placements en or                                       |
| <b>Tableau</b> | <b>10</b> | : Ventilation par type de placement                                |
| <b>Tableau</b> | <b>11</b> | : Ventilation par durée résiduelle                                 |
| <b>Tableau</b> | <b>12</b> | : Position avec le FMI   |
| <b>Tableau</b> | <b>13</b> | : Structure des concours aux banques                               |
| <b>Tableau</b> | <b>14</b> | : Valeurs immobilisées   |
| <b>Tableau</b> | <b>15</b> | : Titres de participation et emplois assimilés                     |
| <b>Tableau</b> | <b>16</b> | : Immobilisations corporelles et incorporelles                     |
| <b>Tableau</b> | <b>17</b> | : Engagements en dirhams convertibles                              |
| <b>Tableau</b> | <b>18</b> | : Dépôts et engagements en dirhams                                 |
| <b>Tableau</b> | <b>19</b> | : Autres passifs   |
| <b>Tableau</b> | <b>20</b> | : Capitaux propres   |
| <b>Tableau</b> | <b>21</b> | : Opérations de change   |
| <b>Tableau</b> | <b>22</b> | : Engagements sur titres   |
| <b>Tableau</b> | <b>23</b> | : Autres engagements   |
| <b>Tableau</b> | <b>24</b> | : Intérêts perçus sur les avoirs et placements en or et en devises |
| <b>Tableau</b> | <b>25</b> | : Intérêts perçus sur les concours aux établissements de crédit    |
| <b>Tableau</b> | <b>26</b> | : Commissions perçues  |
| <b>Tableau</b> | <b>27</b> | : Autres produits financiers                                       |
| <b>Tableau</b> | <b>28</b> | : Intérêts sur engagements en dirhams                              |
| <b>Tableau</b> | <b>29</b> | : Autres charges financières                                       |
| <b>Tableau</b> | <b>30</b> | : Charges de personnel   |



**Tableau 31** : Achats de matières et fournitures

**Tableau 32** : Autres charges externes

**Tableau 33** : Dotations aux amortissements

**Tableau 34** : Provisions

## Liste des graphiques

**Graphique 1** : Evolution des avoirs et placements en devises

**Graphique 2** : Structure de l'encours moyen des concours aux banques

**Graphique 3** : Structure des produits et des charges

**Graphique 4** : Coefficient d'exploitation

**Graphique 5** : Structure des réalisations budgétaires par groupe de dépenses

**Graphique 6** : Structure des engagements sur titres

**Graphique 7** : Evolution des produits, des charges et du résultat net

## Liste des encadrés

**Encadré** : Fonds Africa50



# 1- Aperçu sur la situation financière de l'exercice 2016 <sup>(1)</sup>

**Tableau 1 : Chiffres clés**

| En milliers de dirhams                  | 2016        | 2015        | Var % |
|---|-------------|-------------|-------|
| Total Bilan                             | 284 346 407 | 259 700 786 | 9%    |
| Emploi des fonds propres                | 59%         | 57%         | 4%    |
| Total Produits                          | 5 340 854   | 4 141 195   | 29%   |
| Total Charges (y compris l'IS)          | 4 283 261   | 3 590 715   | 19%   |
| Résultat net                            | 1 057 593   | 550 481     | 92%   |
| Encours annuel des interventions de BAM | 15 607 727  | 35 164 514  | -56%  |
| Coefficient d'exploitation              | 60%         | 63%         | -5%   |

## Faits marquants de l'année

- 22 mars 2016 : décision du Conseil de Bank Al-Maghrib de réduire le taux directeur de 25 pbs à 2,25%.
- 21 juin 2016 : décision du Conseil de porter le taux de la réserve monétaire de 2% jusqu'à 5% et d'instaurer sa rémunération pour les banques déployant plus d'efforts en matière d'octroi de crédit.
- Poursuite de la progression des réserves internationales nettes de change <sup>(2)</sup> qui ont atteint 251,9 milliards de dirhams à un rythme, toutefois, en décélération comparativement à 2014 et 2015, soit 12,1% contre respectivement 22,4% et 23,5%.
- Atténuation du déficit de la liquidité bancaire de 16,5 milliards de dirhams à 14,7 en moyenne hebdomadaire entre 2015 et 2016, sous l'effet de la consolidation des avoirs en devises, conduisant la Banque à réduire ses injections de liquidités.
- Prolongation par la BCE de son cycle d'assouplissement monétaire, se traduisant à la fois par la réduction, en mars 2016, de son principal taux directeur et de son taux de facilité de dépôt à, respectivement, 0% et -0,4% et par le renforcement de son programme d'achat d'actifs.
- Poursuite de la normalisation graduelle de la politique monétaire de la FED à travers le rehaussement, le 14 décembre 2016, de son taux directeur de 25 pbs, le faisant passer dans une fourchette comprise entre 0,50% et 0,75%.
- Divergence de l'évolution des taux américains et en zone euro :
  - hausse des taux américains à partir du deuxième semestre de l'année après la baisse enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre ;
  - dégradation continue des conditions d'investissement en zone euro, reflétée par une baisse généralisée des taux et des niveaux négatifs jusqu'à la maturité 8 ans pour les pays jouissant d'une bonne qualité de crédit.

## 1-1 Bilan

**Tableau 2 : Bilan par opération**

| En milliers de dirhams                              | 2016                | 2015                | Var %           |
|---|---------------------|---------------------|-----------------|
| (dont)  |                     |                     |                 |
| <b>Circulation fiduciaire</b>                       | <b>215 746 812</b>  | <b>205 884 204</b>  | <b>5%</b>       |
| <b>Opérations avec l'étranger (dont)</b>            | <b>-229 359 725</b> | <b>-203 000 047</b> | <b>13%</b>      |
| Avoirs et placements en or                          | 8 314 084           | 7 473 485           | 11%             |
| Avoirs et placements en devises                     | 238 033 323         | 210 208 009         | 13%             |
| Avoirs en DTS                                       | 7 549 635           | 7 663 483           | -1%             |
| Compte de réévaluation des réserves de change       | 9 208 822           | 9 158 425           | 1%              |
| <b>Opérations avec l'Etat (dont)</b>                | <b>3 161 581</b>    | <b>3 809 894</b>    | <b>-17%</b>     |
| Compte du Trésor public                             | 2 782 845           | 3 276 541           | -15%            |
| <b>Position nette des établissements de crédit</b>  | <b>6 250 570</b>    | <b>-9 685 821</b>   | <b>&gt;100%</b> |
| Créances sur les établissements de crédit marocains | 19 158 436          | 23 261 213          | -18%            |
| Dépôts et engagements envers les banques marocaines | 25 409 006          | 13 575 392          | 87%             |

Passif - Actif

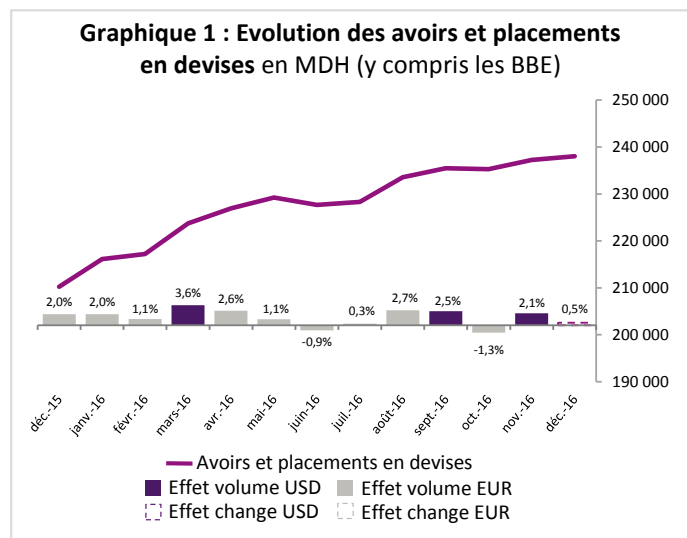
<sup>(1)</sup> Les variations des postes du bilan et du CPC sont traitées, plus en détail, au niveau des commentaires relatifs aux états de synthèse. A des fins d'analyse, les postes du bilan et du CPC ont fait l'objet, dans cette première partie du rapport, de certains regroupements.

<sup>(2)</sup> Représentent les avoirs officiels de réserve nets des engagements en devises à court terme de BAM envers les non-résidents.

A la clôture de l'exercice 2016, le **total bilan** présente un solde de **284 346 407 KDH**, soit une augmentation annuelle de 9% par rapport à 2015. Au niveau de l'actif cette évolution s'explique, essentiellement, par la progression des avoirs et placements en devises, conjuguée au recul des concours accordés aux banques dans le cadre de la conduite de la politique monétaire et au passif, elle découle de la hausse, à la fois, des billets et monnaies en circulation et des avoirs en comptes courants des banques marocaines.

Dans un contexte macroéconomique caractérisé par une dégradation de la croissance économique nationale qui se limite à 1,1% en 2016 au lieu de 4,5% une année auparavant, l'accroissement de la **Circulation fiduciaire** ressort à 5% contre 8% en 2015, en atteignant **215 746 812 KDH**. Son poids dans le bilan a baissé en passant, d'une année à l'autre, de 79% à 76%.

Les **Opérations avec l'étranger** ont atteint **229 359 725 KDH**, marquant pour la quatrième année consécutive, une augmentation qui a atteint 13% en 2016, en lien avec la poursuite de la consolidation des réserves internationales nettes de change. Il convient de noter, toutefois, la décélération du rythme de progression de ces réserves qui ont clôturé cet exercice sur une hausse limitée à 12,1%



alors que celle-ci s'est située en moyenne autour de 23% au titre de 2014 et 2015. Cette évolution traduit, principalement, la dégradation du déficit commercial (19,3%), conséquence d'une augmentation plus prononcée des importations par rapport à celle des exportations, mais dont l'impact a été atténué grâce d'une part, à la hausse des transferts des MRE (+3,4%) et des recettes de voyages (+3,4%) et d'autre part, aux entrées de devises au titre du financement extérieur du Trésor (10,3 milliards de dirhams) et des dons des pays du Golfe (7,2 milliards de dirhams).

Ainsi, les avoirs et placements en devises, principale composante des opérations avec l'étranger, se sont élevés à **238 033 323 KDH** (+13%). Les avoirs et placements en or se sont, pour leur part, accrus de 11% pour se chiffrer à **8 314 084 KDH**, sous l'effet de l'appréciation du cours de l'once d'or qui a gagné 9% en passant à 1 159,1 USD à fin décembre 2016.

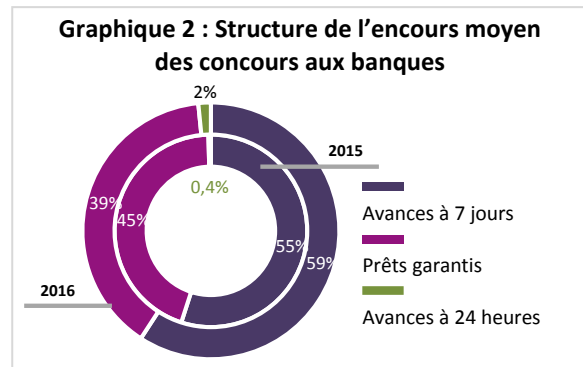
Le solde des **Opérations avec l'Etat** s'est établi à **3 161 581 KDH**, en repli de 17% comparativement à 2015 et résulte, essentiellement, de la diminution des avoirs en compte courant du Trésor (-15%).

L'atténuation du déficit de la liquidité bancaire, conjuguée au relèvement du taux de la réserve monétaire à 4% à compter du 23 juin 2016, soit l'équivalent d'une ponction de liquidités de 9,3 milliards de dirhams, ont eu un impact sur la **Position nette des établissements de crédit**.

Celle-ci s'est située à un niveau de **6 250 570 KDH** à fin 2016 contre **-9 685 821 KDH** une année

auparavant, faisant ressortir pour la première fois depuis plusieurs exercices, des engagements envers les banques marocaines supérieurs aux créances détenues sur celles-ci, en lien avec :

- la réduction à 19 102 446 KDH (-17%) du volume des liquidités octroyées aux banques, suite à l'amélioration de leurs trésoreries
- et avec la forte progression (+87%) des dépôts des banques auprès de Bank Al-Maghrib qui ont atteint 25 409 006 KDH, consécutivement à la hausse du montant minimum requis au titre de la réserve monétaire.



## 1-2 Résultat

**Tableau 3 : Résultat net de l'exercice**

| En milliers de dirhams                                    | 2016             | 2015             | Var %      |
|---|------------------|------------------|------------|
| Résultat des opérations de gestion des réserves de change | 1 704 791        | 1 044 607        | 63%        |
| Résultat des opérations de politique monétaire            | 355 265          | 880 414          | -60%       |
| Résultat des autres opérations                            | 714 934          | 691 814          | 3%         |
| <b>Résultat des activités</b>                             | <b>2 774 989</b> | <b>2 616 835</b> | <b>6%</b>  |
| Charges générales d'exploitation                          | -1 667 779       | -1 658 233       | 1%         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                       | <b>1 107 211</b> | <b>958 601</b>   | <b>16%</b> |
| Résultat non courant                                      | 634 132          | -13 786          | >100%      |
| Impôt sur le résultat                                     | -683 750         | -394 335         | 73%        |
| <b>Résultat net</b>                                       | <b>1 057 593</b> | <b>550 481</b>   | <b>92%</b> |

Dans un contexte marqué par la consolidation des avoirs en devises, l'amélioration des conditions de placements sur le compartiment dollar et la détente des tensions sur la liquidité bancaire, le **résultat net** de la Banque ressort à **1 057 593 KDH** en 2016 contre 550 481 KDH en 2015, soit + 92%.

Ce résultat inclut la régularisation, en produits sur exercices antérieurs, de la marge d'intermédiation sur les opérations de change

des BBE d'un montant de 618 874 KDH, au titre de la période de juin 2012 à décembre 2014.

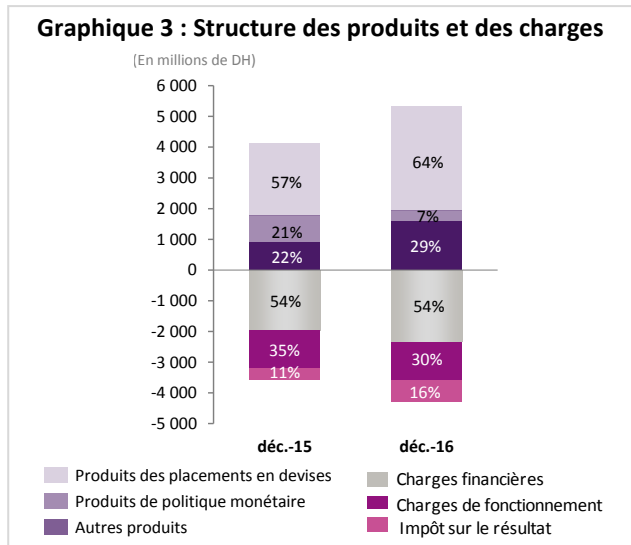
En retraitant le résultat net 2016 du montant de cette régularisation, sa hausse se limite à **21%** et s'explique par l'effet combiné de l'augmentation du résultat des opérations de placement en devises et de la baisse du résultat de la conduite de la politique monétaire.

Le résultat des **opérations de gestion des réserves de change** a continué, en 2016, son orientation à la hausse en marquant une nette progression de **63%** pour s'établir à **1 704 791 KDH**. Cette performance a résulté, d'une part, de l'effet stock favorable en lien avec les investissements réalisés depuis 2015 et d'autre part, de la poursuite de la consolidation des réserves de change ainsi que de l'amélioration des taux de placement sur les actifs libellés en dollar.

Dans ces conditions, les produits de placement en devises ont atteint 3 400 815 KDH à fin 2016, enregistrant un accroissement annuel de 1 031 091 KDH dont 929 307 KDH au titre des intérêts obligataires. En plus du renforcement par la Banque des placements sur la tranche « Investissement », favorisé par la consolidation des réserves de change, cette évolution s'explique par l'amélioration de la rémunération moyenne du portefeuille titres résultant des conditions favorables sur le compartiment taux dollar.

Ainsi, le taux de rendement moyen des placements en or et en devises a gagné 19 pbs passant à 0,71% en 2016 contre 0,52% en 2015.

Les charges de la gestion des réserves de change ont, quant à elles, totalisé 1 696 024 KDH. Leur progression de 370 907 KDH émane, principalement, de la hausse de 399 025 KDH des étalements des primes des titres d'investissement, en relation avec l'acquisition en 2016 de titres ayant des taux de coupon supérieurs à leur rendement marché, en plus de ceux acquis au cours de 2015 dont la charge d'étalement a porté sur une année entière.



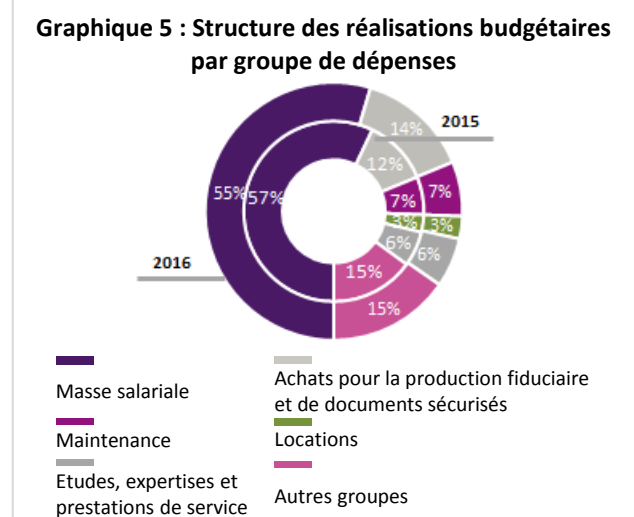
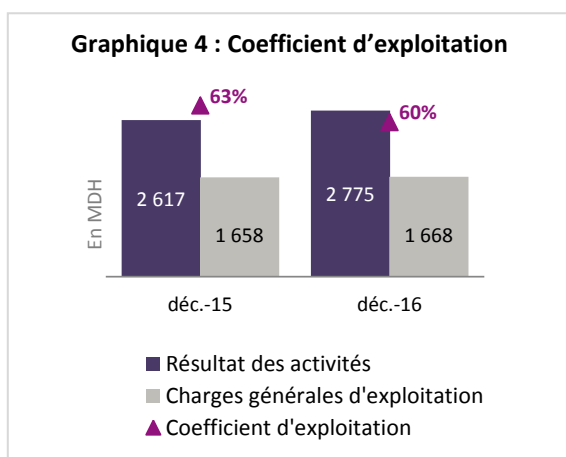
L'année 2016 aura été marquée par deux décisions au niveau de la conduite de la politique monétaire (i) l'abaissement de 25 pbs du taux directeur le 23 mars 2016 (ii) et le relèvement du taux de la réserve monétaire de 2% à 4% avec l'instauration de sa rémunération à partir du 23 juin 2016 ainsi que par l'amélioration de la situation de la liquidité des banques. En conséquence, le résultat des **opérations de politique monétaire** a enregistré une accentuation de sa baisse à 60% contre -46% en 2015 et -19% en 2014, en revenant à **355 265 KDH**.

Les intérêts issus du refinancement bancaire ont ainsi diminué de plus de moitié (-59%) à 361 462 KDH, reflétant le recul des injections de liquidités dont l'encours moyen a été ramené de 35 164 514 KDH à 15 607 727 KDH (-56%). En effet, consécutivement à l'atténuation substantielle du déficit de liquidité durant le premier semestre de l'année, la Banque a progressivement réduit le volume de ses avances à 7 jours qui ont été d'ailleurs suspendues entre fin mars et fin juin, avant de les reprendre suite au relèvement du ratio de la réserve monétaire.

Parallèlement, l'instauration de la rémunération de la réserve monétaire s'est traduite par une charge de 6 197 KDH.

Le résultat des **autres opérations** recouvre, notamment, les commissions revenant à la Banque au titre des prestations de services rendus à la clientèle et les ventes de Dar As-Sikkah. Il s'est établi à **714 934 KDH**, soit 3% de plus qu'en 2015. Les commissions de change ont atteint 582 738 KDH, en hausse de 59 083 KDH comparativement à 2015, en relation avec l'accroissement du volume des transactions. Les ventes de documents sécurisés et des billets de banque étrangers destinés à l'export se sont accrues, respectivement, de 9% et 12%, totalisant des recettes de 235 939 KDH.

Les **charges générales d'exploitation** sont composées des charges de personnel, des achats de matières et fournitures, des frais généraux et des dotations nettes aux amortissements et aux provisions. Elles se sont établies à **1 667 779 KDH**, soit une légère augmentation de **1%** par rapport à 2015.







## 2- Etats de synthèse et notes annexes

### 2-1 Bilan (Actif)

Tableau 4 : Actif au 31 décembre 2016

| En milliers de dirhams  | Notes    | 2016               | 2015               |
|---|----------|--------------------|--------------------|
| <b>Avoirs et placements en or</b>                                       | <b>1</b> | <b>8 314 084</b>   | <b>7 473 485</b>   |
| <b>Avoirs et placements en devises</b>                                  | <b>2</b> | <b>238 033 323</b> | <b>210 208 009</b> |
| - Avoirs et placements auprès des banques étrangères                    |          | 12 103 752         | 13 386 160         |
| - Bons du Trésor étrangers et assimilés                                 |          | 219 909 914        | 193 157 881        |
| - Autres avoirs en devises  |          | 6 019 656          | 3 663 968          |
| <b>Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux</b>             | <b>3</b> | <b>10 104 122</b>  | <b>9 168 578</b>   |
| - Souscription au FMI - Tranche de réserve                              |          | 2 195 742          | 1 168 843          |
| - Avoirs en Droits de Tirage Spéciaux                                   |          | 7 549 635          | 7 663 483          |
| - Souscription au Fonds Monétaire Arabe                                 |          | 358 744            | 336 252            |
| <b>Concours financiers à l'Etat</b>                                     |          | -                  | -                  |
| - Avances conventionnelles  |          | -                  | -                  |
| - Avances au titre de facilités de caisse                               |          | -                  | -                  |
| - Autres concours financiers  |          | -                  | -                  |
| <b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains</b> | <b>4</b> | <b>19 158 436</b>  | <b>23 261 213</b>  |
| - Valeurs reçues en pension des banques                                 |          | -                  | -                  |
| - Avances aux banques   |          | 19 102 446         | 23 016 982         |
| - Autres créances   |          | 55 990             | 244 231            |
| <b>Bons du Trésor - Opérations d'Open Market</b>                        |          | -                  | -                  |
| <b>Autres actifs</b>  | <b>5</b> | <b>5 470 646</b>   | <b>6 453 419</b>   |
| <b>Valeurs immobilisées</b>   | <b>6</b> | <b>3 265 796</b>   | <b>3 136 081</b>   |
| <b>Total Actif</b>  |          | <b>284 346 407</b> | <b>259 700 786</b> |

## 2-2 Bilan (Passif)

Tableau 5 : Passif au 31 décembre 2016

| En milliers de dirhams   | Notes     | 2016               | 2015               |
|--|-----------|--------------------|--------------------|
| <b>Billets et monnaies en circulation</b>                        | <b>7</b>  | <b>215 746 812</b> | <b>205 884 204</b> |
| - Billets en circulation   |           | 212 678 862        | 202 940 760        |
| - Monnaies en circulation  |           | 3 067 949          | 2 943 444          |
| <b>Engagements en or et en devises</b>                           | <b>8</b>  | <b>10 049 885</b>  | <b>6 767 584</b>   |
| - Engagements en or  |           | -                  | -                  |
| - Engagements en devises   |           | 10 049 885         | 6 767 584          |
| <b>Engagements en dirhams convertibles</b>                       | <b>9</b>  | <b>213 277</b>     | <b>217 586</b>     |
| - Engagements envers des organismes financiers internationaux    |           | 206 858            | 208 220            |
| - Autres engagements   |           | 6 419              | 9 366              |
| <b>Dépôts et engagements en dirhams</b>                          | <b>10</b> | <b>33 779 848</b>  | <b>23 165 311</b>  |
| - Compte courant du Trésor public                                |           | 2 782 845          | 3 276 541          |
| - Dépôts et engagements en dirhams envers les banques marocaines |           | 25 409 006         | 13 575 392         |
| - Comptes courants   |           | 25 409 006         | 13 575 392         |
| - Comptes de reprises de liquidités                              |           | -                  | -                  |
| - Comptes de facilités de dépôts                                 |           | -                  | -                  |
| - Dépôts des administrations et des établissements publics       |           | 2 097 777          | 2 571 885          |
| - Autres comptes   |           | 3 490 221          | 3 741 493          |
| <b>Autres passifs</b>  | <b>11</b> | <b>10 348 126</b>  | <b>9 876 385</b>   |
| <b>Allocations de Droits de Tirage Spéciaux</b>                  | <b>3</b>  | <b>7 619 820</b>   | <b>7 706 430</b>   |
| <b>Capitaux propres et assimilés</b>                             | <b>12</b> | <b>5 531 046</b>   | <b>5 532 805</b>   |
| - Capital  |           | 500 000            | 500 000            |
| - Réserves   |           | 5 001 340          | 5 001 340          |
| - Report à nouveau   |           | 25 547             | 25 066             |
| - Autres capitaux propres  |           | 4 158              | 6 398              |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                                |           | <b>1 057 593</b>   | <b>550 481</b>     |
| <b>Total Passif</b>  |           | <b>284 346 407</b> | <b>259 700 786</b> |

## 2-3 Hors bilan

Tableau 6 : Hors bilan au 31 décembre 2016

| En milliers de dirhams  | Notes     | 2016             | 2015             |
|---|-----------|------------------|------------------|
| <b>Opérations de change au comptant</b>                         |           |                  |                  |
| Devises à livrer au comptant                                    |           | -                | -                |
| Dirhams à recevoir au comptant                                  |           | -                | -                |
| <b>Opérations de change à terme</b>                             |           |                  |                  |
| Devises à recevoir à terme                                      |           | -                | -                |
| Devises à livrer à terme  |           | -                | -                |
| <b>Opérations de change-dépôts en devises</b>                   | <b>13</b> | <b>1 064 500</b> | <b>5 820 953</b> |
| <b>Opérations de change-opérations d'arbitrage</b>              | <b>13</b> |                  |                  |
| Devises à recevoir  |           | 1 677 200        | 80 714           |
| Devises à livrer  |           | 1 668 994        | 80 669           |
| <b>Ajustement devises hors bilan</b>                            |           | -                | -                |
| <b>Engagements sur produits dérivés</b>                         |           | -                | -                |
| <b>Engagements sur titres</b>                                   | <b>14</b> |                  |                  |
| Titres reçus sur avances accordées                              |           | 18 647 940       | 17 604 798       |
| Titres reçus sur avances à accorder                             |           | 12 159 100       | 15 425 600       |
| Autres garanties reçues sur avances accordées                   |           | 1 584 898        | 6 633 500        |
| Avances à accorder  |           | -                | -                |
| Titres étrangers à recevoir                                     |           | 716 804          | 12 868 068       |
| Titres étrangers à livrer                                       |           | 202 467          | 8 460 222        |
| <b>Autres engagements</b>                                       | <b>15</b> |                  |                  |
| Garanties de marchés reçues                                     |           | 66 173           | 53 158           |
| Engagements de garanties reçues au titre des prêts au personnel |           | 934 239          | 736 090          |
| Engagements de financement donnés en faveur du personnel        |           | 36 569           | 39 673           |
| Autres engagements donnés                                       |           | 1 000            | 1 000            |

## 2-4 Compte de produits et charges

**Tableau 7 : CPC comptable au 31 décembre 2016**

| En milliers de dirhams   | Notes | 2016             | 2015             |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>Produits</b>  |       | <b>5 340 854</b> | <b>4 141 195</b> |
| Intérêts perçus sur avoirs et placements en or et en devises               | 16    | 2 935 852        | 1 981 270        |
| Intérêts perçus sur créances sur les établissements de crédit et assimilés | 17    | 361 654          | 880 708          |
| Autres intérêts perçus   | 18    | 10 813           | 9 977            |
| Commissions perçues  | 19    | 1 272 479        | 613 598          |
| Autres produits financiers   | 20    | 153 418          | 115 263          |
| Ventes de biens et services produits                                       | 21    | 228 188          | 205 819          |
| Produits divers  | 22    | 26 195           | 37 326           |
| Reprises sur amortissements  |       | -                | -                |
| Reprises de provisions   | 23    | 335 105          | 293 809          |
| Produits non courants  | 24    | 17 150           | 3 426            |
| <b>Charges</b>   |       | <b>4 283 261</b> | <b>3 590 715</b> |
| Intérêts servis sur engagements en or et en devises                        | 25    | 19 428           | 5 316            |
| Intérêts servis sur dépôts et engagements en dirhams                       | 26    | 207 998          | 166 054          |
| Commissions servies  | 27    | 18 800           | 17 104           |
| Autres charges financières   | 28    | 1 340 239        | 958 008          |
| Charges de personnel   | 29    | 727 835          | 726 640          |
| Achats de matières et fournitures  | 30    | 233 182          | 208 112          |
| Autres charges externes  | 31    | 307 197          | 307 245          |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                             | 32    | 738 480          | 795 989          |
| Charges non courantes  | 33    | 6 352            | 11 911           |
| Impôt sur le résultat  | 34    | 683 750          | 394 335          |
| <b>Résultat net</b>  |       | <b>1 057 593</b> | <b>550 481</b>   |

## 2-5 Principales règles comptables et méthodes d'évaluation

### 2-5-1 Cadre réglementaire

Les états de synthèse sont élaborés et présentés conformément au Plan Comptable de Bank Al-Maghrib validé par le Conseil National de la Comptabilité en mai 2007.

La Banque applique les prescriptions comptables indiquées dans la Norme Générale Comptable pour tout ce qui est commun aux entreprises en matière d'évaluation des stocks et de ses immobilisations corporelles et autres immobilisations et applique des évaluations spécifiques pour toutes ses opérations particulières.

Les états de synthèse tels qu'énumérés dans l'article 55 de la loi n° 76-03 portant Statut de Bank Al-Maghrib, comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges (CPC) et l'état des informations complémentaires (ETIC).

### 2-5-2 Méthodes d'évaluation

#### *Opérations de change*

Sont considérés comme opérations de change, les achats et ventes de devises au comptant et à terme et ce, aussi bien pour le compte propre de Bank Al-Maghrib que dans le cadre de l'intermédiation avec les banques. Ces opérations sont comptabilisées dans les comptes du hors bilan correspondants à leur date d'engagement. Elles sont ensuite enregistrées dans les comptes du bilan à la date de valeur ou de livraison des liquidités.

#### *Avoirs et engagements en or et en devises*

Les avoirs et les engagements en or et en devises sont convertis en dirhams sur la base des cours de change en vigueur des devises à la date de clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes résultant de cette opération sont inscrits au compte de réévaluation des réserves de change figurant au passif du bilan de la Banque et ce, conformément aux dispositions de la convention régissant ce compte, conclue le 29 décembre 2006 entre Bank Al-Maghrib et l'Etat. Celle-ci, fixe le seuil minimum qui correspond à 2,5% des avoirs extérieurs nets de BAM, niveau auquel doit être maintenu le solde de ce compte et prévoit un mécanisme de dotation ou de prélèvement en cas d'insuffisance ou d'excédent par rapport au minimum requis. Ce mécanisme de réévaluation n'engendre pas d'impact fiscal.

Les produits et les charges en devises sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### **Les titres**

Les titres acquis dans le cadre de la gestion des réserves de change sont classés en fonction de l'intention de leur détention, en portefeuille de transaction, de placement ou d'investissement.

**Le portefeuille de transaction** est composé de titres acquis avec l'intention, dès l'origine, de les revendre à brève échéance n'excédant pas six mois. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais d'acquisition inclus et, le cas échéant, coupons courus inclus. Les plus ou moins-values découlant de l'évaluation mensuelle de ces titres au prix de marché sont comptabilisées dans les comptes de résultat correspondants.

A fin 2016, Bank Al-Maghrib ne détient aucun titre de transaction dans son portefeuille.

**Le portefeuille de placement** est composé des titres autres que ceux classés en titres de transaction ou d'investissement. Ils sont acquis avec l'intention de les garder pendant un délai supérieur à six mois mais sans que la Banque n'envisage de les conserver jusqu'à l'échéance. Leur comptabilisation suit les règles suivantes :

- les entrées en portefeuille sont inscrites au bilan au prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et le cas échéant coupons courus exclus ;
- les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres (décote ou prime) ne sont pas amorties sur la durée de détention des titres ;
- et les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché de ces titres font l'objet de provisions pour dépréciation sur une base quotidienne. Cependant, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il est à souligner qu'à compter du mois d'octobre 2008, la Banque a créé une sous-catégorie dans ses titres de placement pour loger les titres à intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, intérêts inclus. Les intérêts précomptés sont étalés sur la durée de vie des titres et comptabilisés dans les comptes de produits ou charges quotidiennement.

**Le portefeuille d'investissement** est constitué de titres acquis avec l'intention de détention jusqu'à l'échéance qui sont comptabilisés selon les règles ci-dessous :

- ils sont inscrits à leur prix d'acquisition, frais exclus et le cas échéant, coupons courus exclus ;
- les plus-values sur ces titres ne sont pas constatées ;

- les moins-values sur ces titres ne sont constatées que quand la Banque estime que le titre qui accuse une moins-value, sera probablement revendu durant l'exercice suivant et dans le cas où il existe un risque probable de défaillance de l'émetteur
- et les différences entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (décote ou prime) sont amorties d'une manière linéaire sur la durée résiduelle des titres.

Au 31/12/2016, aucune provision n'est constatée pour ce portefeuille.

### ***Les autres avoirs en devises***

La Banque dispose d'un portefeuille de titres libellés en dollars américains dont la gestion est déléguée à la Banque Mondiale sur la base de contrats de délégation.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur de marché. En effet, ils sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition ; les plus ou moins-values constatées à l'issue de chaque mois sont comptabilisées aux comptes de produits et charges appropriés et ce, sur la base des valeurs liquidatives de fin de mois dûment auditées et communiquées par les mandataires de gestion.

### ***Les immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette constituée de leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations, frais accessoires inclus, sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien en appliquant les taux d'amortissement en vigueur.

Les délais d'amortissement retenus, selon la nature de chaque immobilisation, sont les suivants :

**Tableau 8 : Délais d'amortissement des immobilisations**

|  |        |
|--|--------|
| Immeubles  | 20 ans |
| Agencements, aménagements et installations   | 5 ans  |
| Matériel de Dar As-Sikkah  | 10 ans |
| Matériel de bureau, matériel et logiciels informatiques, véhicules et autres matériels | 5 ans  |
| Mobilier de bureau   | 10 ans |

### ***Les immobilisations financières***

Les titres de participation dans les institutions financières marocaines et étrangères figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette correspondant à leur coût d'acquisition diminué des provisions constituées à la date d'arrêté. En ce qui concerne les participations étrangères, leur valeur est convertie en dirhams au cours historique de la devise.

Les provisions pour dépréciation de ces titres non cotés sont évaluées à la clôture de l'exercice selon la méthode de l'actif net comptable sur la base des derniers états de synthèse communiqués.

### ***Les stocks***

Les stocks sont constitués des :

- matières et fournitures consommables ;
- matières premières pour la fabrication des billets et des monnaies (papiers, encres et flans) ;
- produits finis et encours (documents sécurisés et billets à l'export)
- et des pièces commémoratives.

Les matières et fournitures consommables sont inscrites au bilan à leur prix d'achat diminué, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation à la date de clôture.

Les matières premières sont inscrites au bilan à leur coût constitué du prix d'acquisition majoré des frais d'approche et diminué, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation.

Les produits finis et les encours de produits destinés à la vente sont inscrits au bilan à leur coût de production minoré, le cas échéant, de la provision constituée au titre de leur dépréciation.



## 2-6 Dispositif de gestion des risques financiers

### *Description des risques*

Les risques financiers auxquels la Banque est exposée dans le cadre de la gestion des réserves de change sont :

- le **risque de crédit**, défini comme étant :
  - d'une part, le risque de défaut de paiement (risque de contrepartie) qui correspond au risque de perte économique, dû à l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations
  - et d'autre part, le risque de dévaluation des actifs induit par la détérioration de la qualité crédit de l'émetteur impliquant l'abaissement de la note de crédit par une ou plusieurs agences de notation.
- le **risque de marché** qui désigne le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des facteurs de marché. Il concerne, entre autres, les risques liés aux mouvements des taux d'intérêt ou de change
- et le **risque de liquidité** qui représente l'éventualité de ne pas pouvoir honorer les engagements, même par la mobilisation des actifs ou du moins avec une perte significative en capital.

L'encadrement des risques se fait conformément à la directive d'investissement qui définit les orientations générales de la politique de placement. Elle fixe l'univers d'investissement ainsi que les limites d'exposition aux risques autorisées. Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques est complété par le suivi des critères d'éligibilité des émetteurs ainsi que les limites d'exposition aux contreparties.

### *Cadre de gouvernance*

La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques repose sur un cadre de gouvernance qui s'articule autour des comités ci-dessous :

- **le Comité Monétaire et Financier (CMF)** : présidé par le Wali, valide la stratégie de gestion des réserves, les orientations d'investissement ainsi que l'allocation stratégique des actifs ;
- **le Comité des Risques Opérationnels et Financiers** : présidé par le Directeur Général, examine trimestriellement les indicateurs clés de performance et des risques liés à la gestion des réserves de change ;

- **deux Comités gérés en interne** par l'entité en charge de la gestion des réserves de change :
  - le Comité d'Investissement : a pour principales attributions de mettre en œuvre la politique de placement fixée par le Conseil de la Banque, de proposer au Comité Monétaire et Financier de la Banque la stratégie de gestion et de suivre sa mise en œuvre ;
  - le Comité des Risques : a pour prérogatives de proposer l'allocation stratégique des actifs et les indices de référence ainsi que les directives d'investissement, de valider la liste des émetteurs et des contreparties et les limites y afférentes et enfin d'examiner les déviations par rapport aux règles de gestion et proposer les mesures et actions à entreprendre.

D'un point de vue opérationnel, l'ensemble des expositions de la Banque en devises font l'objet d'un contrôle et d'une surveillance au quotidien, en vue de se conformer aux dispositions de la directive d'investissement. Le suivi est opéré à travers les systèmes d'information de la Banque qui permettent de centraliser l'ensemble des positions et de vérifier leur conformité par rapport aux règles en place.

Dans ce cadre, des analyses et rapports sont élaborés et transmis aux parties concernées afin de rendre compte en continu des expositions de la Banque sur les marchés financiers internationaux.

Toute déviation par rapport aux règles fait l'objet d'une notification pour décider des actions à entreprendre. Elle est également consignée dans le rapport adressé au Comité Monétaire et Financier.

La Banque assure ainsi le suivi des risques et des contrôles à travers :

- le **rapport des risques et de performance mensuel (document CMF)** : adressé au Comité Monétaire et Financier, ce document donne une vue globale sur les expositions en termes de risque de marché et de crédit ;
- le **rapport quotidien des risques et de performance** : élaboré quotidiennement, ce rapport présente d'une manière synthétique, les expositions par tranches de réserves et par émetteur ainsi que les indicateurs de risque et de performance (Duration, notations de crédit, risque de change et Value at Risk) ;
- le **rapport relatif au suivi de la directive d'investissement** : permet de contrôler quotidiennement le respect des limites définies par la directive d'investissement. Il inclut également le contrôle du respect de l'allocation stratégique retenue et des limites de duration par tranches de réserves

- et le **rapport relatif au suivi du mandat de gestion** : produit selon une fréquence hebdomadaire, il regroupe les principaux indicateurs de risque et de performance ainsi que le suivi des règles de gestion auxquelles doit se conformer le mandataire

### *Gestion des risques financiers*

#### **Risque de crédit**

La gestion du risque de crédit est effectuée sur la base de fixation de limites d'exposition au niveau de la directive d'investissement et concernent, notamment, les :

- limites de concentration par notation de crédit décliné par tranche de réserves ;
- limites pays décliné par tranche en fonction de la notation crédit du pays ;
- limites de concentration par classe d'actif ;
- limites par émetteur en fonction de la notation de crédit ;
- limites de notation minimale ;
- limites d'échéance maximale ;
- limites de contrepartie bancaire.

Le suivi et la surveillance des limites de crédits précitées sont effectués sur une base quotidienne.

En plus des dispositifs précédents et afin d'assurer une meilleure appréciation de l'exposition globale au risque de crédit des réserves de change, un indicateur synthétique de mesure de ce risque (score du risque de crédit) est calculé et suivi quotidiennement. L'approche consiste à retenir les notations des trois principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch), auxquelles sont attribuées des notes chiffrées par un système d'équivalence Note / Score pour chaque niveau de rating. Un score moyen est ainsi calculé permettant l'appréciation du risque de manière unitaire ou globale.

#### **Risques de marché**

L'exposition de la Banque aux risques de marché est mesurée à travers un certain nombre d'indicateurs tels que la duration effective des portefeuilles, la sensibilité par rapport au risque de variation des taux ainsi que par les contraintes de gestion en termes d'exposition qui sont mises en place.

## 2-7 Commentaires sur les postes du bilan

### Note 1 : Avoirs et placements en or

Ce poste comporte la contrevaieur en dirhams des avoirs en or déposés au Maroc et auprès de dépositaires étrangers, ainsi que celle des placements en or effectués avec des contreparties étrangères. Depuis fin 2006, ces avoirs et placements sont évalués au cours du marché. Les gains et les pertes issus de cette opération sont imputés au compte de réévaluation des réserves de change et ce, conformément aux dispositions de la convention régissant ce compte conclue entre Bank Al-Maghrib et l'Etat.

La hausse de 11% de la contrevaieur des avoirs et placements en or est due, principalement, à l'appréciation de 9% du cours de l'once d'or qui a atteint 1 159,1 USD à fin décembre 2016. Le stock d'or détenu par la Banque est, pour sa part, resté quasi-stable à 710 467 onces (l'équivalent de 22 tonnes).

En 2016, la Banque a poursuivi ses opérations de prêts de l'or en fonction du niveau de rémunération par rapport à celui des dépôts monétaires. Au terme de cette année, la quantité d'or placée s'est établie à 100 000 onces contre 680 000 à fin 2015.

### Note 2 : Avoirs et placements en devises

En vertu de l'article 8 de son Statut, Bank Al-Maghrib détient et gère les réserves de change qui sont constituées des avoirs en or, en DTS et en devises. Ce poste abrite la contrevaieur en dirhams des avoirs en devises convertibles. Ces derniers sont détenus sous forme, notamment, de dépôts à vue et à terme et de titres obligataires étrangers.

**Tableau 9 : Avoirs et placements en or**

|   | 2016             | 2015             |
|---|------------------|------------------|
| Prix de l'once d'or en MAD <sup>(1)</sup> | 11 702           | 10 522           |
| Quantité en onces d'or                    | 710 467          | 710 250          |
| <b>Valeur de marché <sup>(2)</sup></b>    | <b>8 314 084</b> | <b>7 473 485</b> |
| <b>Stock d'or (en tonnes)</b>             | <b>22</b>        | <b>22</b>        |

<sup>(1)</sup> Cours de l'or/USD/MAD.

<sup>(2)</sup> En milliers de dirhams.

**Tableau 10 : Ventilation par type de placement**

| En milliers de dirhams             | 2016               | Part        | 2015               | Part        |
|------------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|
| Comptes à vue                      | 554 835            | 1%          | 976 853            | 1%          |
| Comptes à terme                    | 10 095 667         | 4%          | 7 745 835          | 4%          |
| Titres de placement <sup>(1)</sup> | 58 652 034         | 25%         | 72 760 557         | 34%         |
| Titres d'investissement            | 161 257 880        | 67%         | 120 397 324        | 57%         |
| Autres <sup>(2)</sup>              | 7 472 906          | 3%          | 8 327 440          | 4%          |
| <b>Total</b>                       | <b>238 033 323</b> | <b>100%</b> | <b>210 208 009</b> | <b>100%</b> |

<sup>(1)</sup> Compte tenu des provisions pour dépréciation des titres.

<sup>(2)</sup> Y compris les intérêts courus, les mandats de gestion et les BBE.

Les avoirs et placements en devises ont, pour la quatrième année consécutive, enregistré une progression qui ressort en 2016 à 13%. Sa part dans le bilan est, ainsi, passée de 81% à 84%, d'une année à l'autre.

En termes de répartition de ces avoirs, les placements obligataires demeurent prépondérants, correspondant à 92% de ce poste. Ces placements sont dominés par les titres d'investissement qui en représentent près des trois quarts à fin 2016 contre 62% en 2015, en lien avec la stratégie de gestion

des réserves de change au titre de 2016. En effet, cette dernière vise à renforcer la tranche « Investissement » à travers la réduction du portefeuille « Placement » qui affiche une baisse de 19%, plus particulièrement de sa composante « euro » qui est revenue de 48 407 661 KDH à 36 324 883 KDH.

Sur le compartiment monétaire et afin de réduire l'impact des taux négatifs dans la zone euro, la Banque a poursuivi les dépôts monétaires, notamment, en euro auprès des banques commerciales marocaines, effectués moyennant des taux largement positifs.

### **Note 3 : Avoirs auprès d'organismes financiers internationaux**

Ce poste, reflétant les positions auprès du FMI et du FMA, a marqué une hausse de 10% pour se situer à un niveau de 10 104 122 KDH, portée, essentiellement, par l'accroissement de la tranche de réserve souscrite auprès du FMI.

#### **Position avec le FMI**

A l'actif :

- la souscription au FMI - Tranche de réserve qui constitue la fraction (18,1%) souscrite par Bank Al-Maghrib au titre de la quote-part du Maroc au FMI, se compose de :
  - **la tranche disponible** : représente la participation en devises de Bank Al-Maghrib au FMI. Cette créance, qui pourrait être utilisée par notre pays en cas de besoin, est incluse dans les avoirs officiels de réserve de notre Institut.

**Tableau 11 : Ventilation par durée résiduelle (\*)**

|              | 2016        | 2015        |
|--------------|-------------|-------------|
| ≤ 1an        | 16%         | 23%         |
| > 1an        | 84%         | 77%         |
| <b>Total</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

(\*) Portefeuilles gérés en interne.

Le montant de cette tranche est passé, entre 2015 et 2016, de 70,46 millions de DTS à 147,01 millions de DTS (1 995 310 KDH), suite au règlement par la Banque, en février 2016, de 76,55 millions de DTS, représentant sa part (25%) dans l'augmentation de la quote-part du Maroc dans le capital du FMI, en vertu de la 14<sup>ème</sup> Révision Générale des quotes-parts de cet organisme.

**Tableau 12 : Position avec le FMI**

| En milliers de dirhams                     | 2016             | 2015             | Var %      |
|--|------------------|------------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                               |                  |                  |            |
| Souscription au FMI-<br>Tranche de réserve | 2 195 742        | 1 168 843        | 88%        |
| Avoirs en DTS                              | 7 549 635        | 7 663 483        | -1%        |
| <b>Total</b>                               | <b>9 745 378</b> | <b>8 832 326</b> | <b>10%</b> |
| <b>PASSIF</b>                              |                  |                  |            |
| Allocations de DTS                         | 7 619 820        | 7 706 430        | -1%        |
| Comptes n°1 et 2                           | 200 553          | 201 747          | -1%        |
| <b>Total</b>                               | <b>7 820 372</b> | <b>7 908 177</b> | <b>-1%</b> |

- **et de la tranche mobilisée** : 14,70 millions de DTS (200 433 KDH) équivalents à la souscription en monnaie nationale par Bank Al-Maghrib, inscrits au «compte n°1» du FMI ouvert sur les livres de notre Institut.

- Les avoirs en DTS représentent la contrevaletur des avoirs de Bank Al-Maghrib auprès du FMI. Ce compte enregistre à son débit, les opérations d'achat de DTS par la Banque et les rémunérations versées par le FMI et à son crédit, les paiements des commissions sur allocations de DTS sur une base trimestrielle ainsi que les remboursements d'emprunts du Maroc. Ces avoirs ont été substantiellement renforcés en 2014, suite à l'acquisition de 320 millions de DTS pour rétablir une position neutre vis-à-vis du FMI. Ils sont revenus de 7 663 483 KDH en 2015 à 7 549 635 KDH en 2016. La Banque a réglé, durant cet exercice, un montant de 2 213 160 DTS (l'équivalent de 30 245 KDH), au titre de la commission d'engagement relative à la ligne de précaution et de liquidité (LPL).

Au passif du bilan figure le poste « Allocations de Droits de Tirage Spéciaux » qui correspond à la valeur en dirhams des montants des allocations de DTS accordées par le FMI au Maroc en sa qualité de pays membre. En 2009, ce compte a été crédité de 5,7 milliards de dirhams, représentant la part du Maroc dans l'allocation générale et l'allocation spéciale (475,8 millions de DTS) octroyées par le FMI en faveur des pays membres.

Des commissions trimestrielles sont payées par la Banque au FMI sur ces allocations. Le niveau de ces dernières est resté inchangé entre 2015 et 2016 à 561,42 millions de DTS, tandis que leur contrevaletur en dirhams a baissé de 1%, suite à la dépréciation de 3% du cours du DTS.

Notons que dans le cadre de la révision par le FMI du panier du DTS tous les cinq ans, ce dernier a été élargi par l'intégration, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, de la monnaie chinoise (renminbi) en tant que

cinquième monnaie, aux côtés du dollar américain, de l'euro, du yen et de la livre sterling. La nouvelle méthode de calcul du taux d'intérêt du DTS reflète, ainsi, ce nouveau panier et inclut un taux d'intérêt représentatif pour le renminbi.

### **Souscription au FMA**

Elle représente la fraction, prise en charge par la Banque, de la souscription libérée au capital du FMA.

La participation du Maroc à cette Institution s'élève à 38,57 millions de Dinars Arabes, répartie entre Bank Al-Maghrib et le Trésor comme suit :

- 200 000 Dinars Arabes libérés en monnaie nationale versés au compte du FMA ouvert sur les livres de Bank Al-Maghrib. La part revenant à la Banque est de 150 000 Dinars Arabes (6 177 KDH) ;
- 18,93 millions de Dinars Arabes souscrits en devises dont 8,81 millions de Dinars Arabes souscrits par la Banque (358 744 KDH).

Il convient de noter que Bank Al-Maghrib a procédé, en mars 2016, au règlement de la troisième tranche d'un montant de 0,65 millions de Dinars Arabes au titre de sa participation à l'augmentation de capital du FMA, dont le déblocage par les pays membres est programmé sur la période quinquennale 2014 - 2018 ;

- 19,44 millions de Dinars Arabes dont 9,11 millions revenant à Bank Al-Maghrib au titre des augmentations du capital du FMA par incorporation des réserves, intervenues en 2005 (5,88 millions de Dinars Arabes) et en 2013 (3,23 millions de Dinars Arabes).

### **Note 4 : Créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains**

Ce poste comprend les opérations de refinancement des établissements de crédit effectuées dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, conformément à l'article 6 du Statut de la Banque.

Durant l'année 2016, le déficit de la liquidité s'est contracté de 11% par rapport à l'exercice 2015, recouvrant des variations d'une ampleur plus importante :

- le premier semestre a été marqué par une atténuation substantielle du besoin des banques en liquidités comparativement au quatrième trimestre de 2015, sous l'effet de la poursuite du renforcement des réserves de change. Durant cette période, la Banque a progressivement réduit le montant de ses avances à 7 jours qui ont fortement baissé durant le premier trimestre (1 000 238 KDH au 23 mars 2016 contre 7 000 831 KDH à fin décembre 2015), avant d'être

suspendues jusqu'au 23 juin, date d'effet du relèvement de 2% à 4% du taux de la réserve monétaire. Ainsi, à fin juin 2016, le montant des avances à 7 jours s'est établi à 12 000 900 KDH ;

- le relèvement du taux de la réserve qui a été à l'origine d'une ponction de 9,3 milliards de dirhams ainsi que la hausse saisonnière de la circulation fiduciaire laquelle a enregistré un pic en septembre (rentrée scolaire et fête de l'Aïd Al Adha), ont pesé sur le déficit de liquidité au cours du troisième trimestre. Ainsi, les avances à 7 jours sont passées à 18 002 602 KDH au terme de ce trimestre
- enfin, durant le dernier trimestre de l'année, les trésoreries bancaires se sont nettement améliorées, du fait du reflux de la circulation fiduciaire et de l'effet expansif des opérations du Trésor, conduisant la Banque à ajuster à la baisse ses opérations de refinancement via les avances à 7 jours.

Le besoin des banques en liquidités a été couvert au moyen :

- des opérations principales sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, consenties au taux directeur, constituant le principal instrument de mise en œuvre de la politique monétaire. Ces avances ont atteint 11 001 599 KDH à fin 2016 ;

**Tableau 13 : Structure des concours aux banques**

| En milliers de dirhams       | 2016              | 2015              | Var %       |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| <b>Opérations de pension</b> | <b>15 002 446</b> | <b>9 516 982</b>  | <b>58%</b>  |
| Avances à 7 jours            | 11 001 599        | 7 000 831         | 57%         |
| Avances à 24 heures          | 4 000 847         | 2 516 151         | 59%         |
| Pensions livrées             | -                 | -                 | -           |
| <b>Prêts garantis</b>        | <b>4 100 000</b>  | <b>13 500 000</b> | <b>-70%</b> |
| <b>Total</b>                 | <b>19 102 446</b> | <b>23 016 982</b> | <b>-17%</b> |

- de quatre opérations de prêts garantis qui ont totalisé un montant de 4 100 000 KDH, correspondant au renouvellement partiel de celles initiées en 2015 et arrivées à échéance en 2016. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme de soutien au financement des TPME, mis en place en décembre 2013 et reconduit pour une durée minimale de deux ans, à compter de décembre 2015. Elles sont consenties à la moyenne du taux directeur au cours de la période considérée
- et ponctuellement des avances à 24 heures, accordées au taux directeur majoré de 100 pbs, qui ont porté en fin d'année sur un montant de 4 000 847 KDH.

#### **Note 5 : Autres actifs**

Les autres actifs comprennent, entre autres, les comptes d'encaissement et les comptes de régularisation qui sont constitués, notamment, des charges à répartir sur plusieurs exercices, des charges constatées d'avance et des produits à recevoir et tout autre montant débiteur en instance de



régularisation. Ce poste est revenu, d'une année à l'autre, de 6 453 419 KDH à 5 470 646 KDH, soit un recul de 15%.

### **Note 6 : Valeurs immobilisées**

**Tableau 14 : Valeurs immobilisées**

| En milliers de dirhams                       | 2016             | 2015             | Var %     |
|--|------------------|------------------|-----------|
| Prêts immobilisés                            | 727 061          | 712 422          | 2%        |
| Titres de participation et emplois assimilés | 439 755          | 103 322          | >100%     |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 6 286 208        | 6 181 211        | 2%        |
| <b>Valeurs immobilisées brutes</b>           | <b>7 453 023</b> | <b>6 996 955</b> | <b>7%</b> |
| Amortissements et provisions                 | 4 187 227        | 3 860 874        | 8%        |
| <b>Valeurs immobilisées nettes</b>           | <b>3 265 796</b> | <b>3 136 081</b> | <b>4%</b> |

L'actif immobilisé net de la Banque s'est accru de 4% pour s'élever à 3 265 796 KDH. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de l'augmentation des immobilisations financières et de la baisse de la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles, en lien notamment, avec la hausse de la valeur cumulée des amortissements, consécutivement à la constatation des dotations aux amortissements de l'exercice 2016 pour un montant de 334 658 KDH.

### **Titres de participation et emplois assimilés**

Sur agrément de son Conseil tenu le 22 décembre 2015, la Banque est entrée, en août 2016, dans le tour de table des deux sociétés issues du Fonds Africa50 : Africa50 - Financement de projets (AF50 - FP) et Africa50 - Développement de projets (AF50 - DP). Le montant global de sa souscription à l'augmentation du capital de ce Fonds s'élève à 20 millions USD, dont 90% pour AF50 - FP et 10% pour AF50 - DP (cf. encadré).

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a accordé à Casablanca Finance City Authority, en août 2016, une avance en comptes courants d'associés d'un montant de 141 549 KDH et ce, sur décision de son Conseil lors de sa session de juin 2016.

**Tableau 15 : Titres de participation et emplois assimilés**

| En milliers de dirhams  | 2016           | 2015           | Var %           |
|---|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Titres détenus dans les établissements marocains et emplois assimilés (dont)</b> | <b>198 373</b> | <b>56 824</b>  | <b>&gt;100%</b> |
| Dar Ad-Damane   | 1 265          | 1 265          | -               |
| Maroclear   | 4 000          | 4 000          | -               |
| Casablanca Finance City Authority   | 50 000         | 50 000         | -               |
| Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires             | 59             | 59             | -               |
| Créances rattachées à des participations  | 141 549        | -              | -               |
| <b>Titres détenus dans les institutions financières étrangères</b>                  | <b>241 382</b> | <b>46 499</b>  | <b>&gt;100%</b> |
| Ubac Curaçao  | 23 228         | 23 228         | -               |
| Swift   | 519            | 519            | -               |
| Fonds Monétaire Arabe   | 6 177          | 5 895          | 5%              |
| Programme de Financement du Commerce Arabe  | 16 856         | 16 856         | -               |
| Africa50 - Financement de projets   | 175 142        | -              | -               |
| Africa50 - Développement de projets   | 19 460         | -              | -               |
| <b>Total brut des titres de participation et emplois assimilés</b>                  | <b>439 755</b> | <b>103 322</b> | <b>&gt;100%</b> |

**Encadré****Fonds Africa50**

Africa50 est un fonds d'investissement en infrastructures conçu et parrainé par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour relever le défi du développement des infrastructures en Afrique et contribuer, ainsi, au développement économique, social et humain du continent.

Ce Fonds a été constitué sur le territoire marocain, en septembre 2014, sous la forme d'une société anonyme dotée d'un capital de 300 000 DH, souscrit à parts égales par la BAD et le Royaume du Maroc.

Suite à l'Assemblée Générale Constitutive tenue le 29 juillet 2015, le Fonds Africa50 a été structuré juridiquement en deux entités : AF50 - FP et AF50 - DP. Vingt pays africains dont le Royaume du Maroc et la BAD ont souscrit à l'augmentation de capital de ces deux sociétés décidée par cette Assemblée.

Conformément à la stratégie établie par le Fonds Africa50, une deuxième augmentation de capital des entités AF50 - FP et AF50 - DP a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 juillet 2016, au profit d'autres pays africains et des institutions financières (dont Bank Al-Maghrib). A l'issue de cette opération, le capital souscrit de AF50 - FP et de AF50 - DP s'élève, respectivement, à 712 millions USD et 83 millions USD.

*Immobilisations corporelles et incorporelles***Tableau 16 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

| En milliers de dirhams                            | Montant brut 2015 | Augmentation   | Diminution    | Montant brut 2016 |
|---|-------------------|----------------|---------------|-------------------|
| Immeubles d'exploitation                          | 1 795 027         | 3 678          | -             | 1 798 706         |
| Mobilier et matériel d'exploitation               | 2 317 511         | 26 618         | 12 372        | 2 331 758         |
| Autres immobilisations corporelles d'exploitation | 716 755           | 32 186         | 5 150         | 743 792           |
| Immobilisations corporelles hors exploitation     | 758 911           | 24 243         | 130           | 783 024           |
| Immobilisations incorporelles                     | 593 006           | 35 923         | -             | 628 929           |
| <b>Total</b>                                      | <b>6 181 211</b>  | <b>122 649</b> | <b>17 652</b> | <b>6 286 208</b>  |

Au terme de l'exercice 2016, l'encours brut des investissements de la Banque en immobilisations corporelles et incorporelles a atteint 6 286 208 KDH, en hausse de 104 997 KDH par rapport à 2015.

Les investissements portent sur un montant de 122 649 KDH, réparti, principalement, comme suit :

- 29% relatifs aux investissements s'inscrivant dans le cadre du projet d'infrastructure et du système d'information et concernent, principalement, la refonte de la solution de la salle des marchés "front to back", la mise en place du nouveau portail Internet de la Banque, la mise à niveau du CPDI ainsi que l'acquisition de logiciels informatiques ;
- 33% correspondant aux investissements immobiliers liés aux projets d'exploitation et hors exploitation, essentiellement, l'acquisition de biens immobiliers, le projet d'aménagement de l'administration centrale et de l'agence de Tanger ;
- 23% se rapportant à l'acquisition du mobilier et du matériel récurrents, notamment, le renouvellement du parc informatique et des machines de traitement de la monnaie fiduciaire
- et 13% sont dédiés, principalement, au renforcement des installations de sécurité, à la mise à niveau des installations électriques et aux agencements au niveau des divers sites de la Banque.

Les diminutions portant sur un montant de 17 652 KDH sont composées, principalement, des cessions de biens immobiliers, de mobilier et du matériel ainsi que des dons.

**Note 7 : Billets et monnaies en circulation**

Bank Al-Maghrib exerce, conformément à l'article 5 de son Statut, le privilège d'émission des billets de banque et des pièces de monnaie. Le montant de ce poste correspond à la différence entre les billets et monnaies émis et ceux qui se trouvent dans les caisses de la Banque.

Demeurant la principale composante du passif, avec un poids de 76%, la circulation fiduciaire a marqué une hausse de 5% en atteignant 215 746 812 KDH au terme de l'exercice 2016. Elle a connu, en glissement mensuel, des variations conformes à son profil saisonnier en enregistrant des pics durant, notamment, le troisième trimestre de cette année accompagnant la période estivale, le mois de ramadan et la célébration des fêtes religieuses.

**Note 8 : Engagements en or et en devises**

Ces engagements comprennent, essentiellement, les dépôts en devises des banques étrangères. Ils se sont élevés à 10 049 885 KDH, soit une progression de près de moitié, liée à celle des engagements de la Banque en devises.

**Note 9 : Engagements en dirhams convertibles**

Ce poste englobe, les engagements de la Banque en dirhams convertibles envers les banques étrangères, les organismes financiers internationaux (FMI, BIRD) et les non-résidents.

Le « compte n°1 » du FMI constitue l'essentiel de ce poste. Les avoirs de ce compte ainsi que ceux du « compte n°2 » du FMI, qui sont réajustés annuellement pour tenir compte de la parité du Dirham contre le DTS, se sont établis, à fin 2016, à 200 553 KDH.

**Tableau 17 : Engagements en dirhams convertibles**

| En milliers de dirhams   | 2016           | 2015           | Var %       |
|--|----------------|----------------|-------------|
| <b>Engagements envers les organismes financiers internationaux</b> | <b>206 858</b> | <b>208 220</b> | <b>-1%</b>  |
| Engagements envers les banques étrangères                          | 2 764          | 2 723          | 2%          |
| Comptes ordinaires des organismes financiers internationaux        | 204 094        | 205 497        | -1%         |
| <b>Autres engagements</b>  | <b>6 419</b>   | <b>9 366</b>   | <b>-31%</b> |
| <b>Total</b>   | <b>213 277</b> | <b>217 586</b> | <b>-2%</b>  |

**Note 10 : Dépôts et engagements en dirhams**

Ce poste regroupe, notamment :

- le compte courant du Trésor, tenu par Bank Al-Maghrib en vertu de l'article 12 de son Statut. Il est rémunéré aux conditions ci-dessous, conformément à la convention signée entre le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib le 28 juillet 2009 :

- la tranche inférieure ou égale à 2 milliards de dirhams est rémunérée au taux des avances à 7 jours moins cinquante points de base ;

- la tranche supérieure à 2 milliards de dirhams jusqu'à 3 milliards est rémunérée au taux des avances à 7 jours moins cent points de base

- et la tranche supérieure à 3 milliards de dirhams n'est pas rémunérée.

- les comptes des banques marocaines, destinés principalement à satisfaire leurs obligations en matière de réserve monétaire instituée en vertu de l'article 25 dudit Statut. Le taux de cette réserve a été relevé de 2% à 4% sur décision du Conseil de la Banque de juin 2016, eu égard à l'amélioration structurelle de la liquidité bancaire. Le montant minimum requis au titre de cette réserve doit être respecté en moyenne sur la période d'observation

- et les dépôts des administrations et des établissements publics dont le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Cette rubrique peut abriter, également, dans un contexte de surliquidité :

- les reprises de liquidités à 7 jours sous forme de dépôts à blanc par appel d'offres qui sont assorties du taux directeur minoré de cinquante points de base
- et les facilités de dépôts à 24 heures permettant aux banques de placer, à leur initiative, un excédent de trésorerie. La rémunération appliquée à ces dépôts correspond au taux directeur minoré de cent points de base.

**Tableau 18 : Dépôts et engagements en dirhams**

| En milliers de dirhams                                   | 2016              | 2015              | Var %      |
|--|-------------------|-------------------|------------|
| Compte courant du Trésor public                          | 2 782 845         | 3 276 541         | -15%       |
| Comptes courants des banques marocaines                  | 25 409 006        | 13 575 392        | 87%        |
| Reprises de liquidités                                   | -                 | -                 | -          |
| Facilités de dépôts                                      | -                 | -                 | -          |
| Dépôts des administrations et des établissements publics | 2 097 777         | 2 571 885         | -18%       |
| Autres comptes   | 3 490 221         | 3 741 493         | -7%        |
| <b>Total</b>   | <b>33 779 848</b> | <b>23 165 311</b> | <b>46%</b> |

Les dépôts et engagements en dirhams ont marqué une hausse 87% pour s'établir à 33 779 848 KDH, en relation, notamment, avec la nette progression de 11 833 613 KDH des comptes des banques marocaines, suite au relèvement du taux de la réserve monétaire.

### **Note 11 : Autres passifs**

Les autres passifs comprennent, notamment :

- les créiteurs divers qui sont constitués, principalement, des retenues d'impôts et taxes, des autres sommes dues à l'Etat et aux tiers et des contributions aux organismes et fonds de prévoyance au titre de la couverture sociale en instance de règlement. Ils présentent, à fin 2016, un solde de 598 022 KDH.

**Tableau 19 : Autres passifs**

| En milliers de dirhams                        | 2016              | 2015             | Var %     |
|---|-------------------|------------------|-----------|
| Autres opérations sur titres                  | 361               | 1 086            | -67%      |
| Créditeurs divers                             | 598 022           | 384 904          | 55%       |
| Comptes de régularisation                     | 209 654           | 178 917          | 17%       |
| Exigibles après encaissement                  | 142 834           | 19 128           | >100%     |
| Provisions pour risques et charges            | 188 434           | 133 926          | 41%       |
| Compte de réévaluation des réserves de change | 9 208 822         | 9 158 425        | 1%        |
| <b>Total</b>                                  | <b>10 348 126</b> | <b>9 876 385</b> | <b>5%</b> |

- les comptes de régularisation qui sont composés, principalement, des opérations inter-sièges, des charges à payer et des produits constatés d'avance, ainsi que tout autre montant créditeur en instance de régularisation ;
- les exigibles après encaissement dont les comptes constituent la contrepartie des valeurs remises à l'encaissement ;
- les provisions pour risques et charges qui permettent de constater l'existence de pertes et charges liées à des opérations engagées dans l'exercice et dont la réalisation est probable. Ces provisions ont vu leur montant progresser à 188 434 KDH, suite à la constatation, pour la troisième année consécutive, d'une dotation supplémentaire de 50 000 KDH en couverture des engagements des fonds sociaux, dans le cadre du provisionnement progressif de la fraction non couverte de ces engagements, qui est passée de -166 MDH en 2015 à -23 MDH en 2016 ;
- le compte de réévaluation des réserves de change qui abrite les variations des contrevaieurs résultant de l'évaluation des avoirs et des engagements en or et en devises, sur la base des cours moyens de fin d'année, conformément aux dispositions de la convention régissant ce compte conclue entre Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Cette convention fixe les modalités d'application de l'article 24 du Statut de la Banque relatif à l'évaluation périodique des avoirs en or et en devises. Elle stipule, également, qu'en cas d'insuffisance par rapport au minimum requis, une réserve pour perte de change prélevée sur le bénéfice net, est constituée. Le solde créditeur de ce compte ne peut être porté aux produits de l'exercice ni distribué ou affecté à un quelconque emploi.

**Note 12 : Capitaux propres et assimilés**

En vertu de l'article 2 du Statut de la Banque, le capital est fixé à 500 000 KDH ; entièrement détenu par l'Etat. Il peut être augmenté sur décision du Conseil de la Banque, le commissaire du gouvernement entendu, sous réserve d'approbation par voie réglementaire.

Le fonds général de réserves a pour sa part été constitué, conformément à l'article 56 du Statut de Bank Al-Maghrib, par prélèvement de 10% sur le bénéfice net jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant du capital.

**Tableau 20 : Capitaux propres**

| En milliers de dirhams         | 2016             | 2015             |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Capital</b>                 | <b>500 000</b>   | <b>500 000</b>   |
| <b>Réserves</b>                | <b>5 001 340</b> | <b>5 001 340</b> |
| Fonds général de réserves      | 500 000          | 500 000          |
| Fonds de réserves spéciaux     | 4 501 340        | 4 501 340        |
| <b>Autres capitaux propres</b> | <b>4 158</b>     | <b>6 398</b>     |
| <b>Report à nouveau</b>        | <b>25 547</b>    | <b>25 066</b>    |
| <b>Total</b>                   | <b>5 531 046</b> | <b>5 532 805</b> |

## 2-8 Commentaires sur les postes du hors bilan

La Banque tient une comptabilité des engagements hors bilan qui décrit les engagements donnés et reçus. Les comptes du hors bilan sont mouvementés au débit lorsque l'engagement se traduit à l'échéance ou en cas de réalisation par un mouvement débiteur au bilan et au crédit dans le cas inverse.

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements en devises, les engagements sur titres et les autres engagements.

### Note 13 : Opérations de change

**Tableau 21 : Opérations de change**

| En milliers de dirhams                             | 2016             | 2015             |
|--|------------------|------------------|
| <b>Opérations de change-dépôts en devises</b>      | <b>1 064 500</b> | <b>5 820 953</b> |
| <b>Opérations de change-opérations d'arbitrage</b> |                  |                  |
| Devises à recevoir                                 | 1 677 200        | 80 714           |
| Devises à livrer                                   | 1 668 994        | 80 669           |

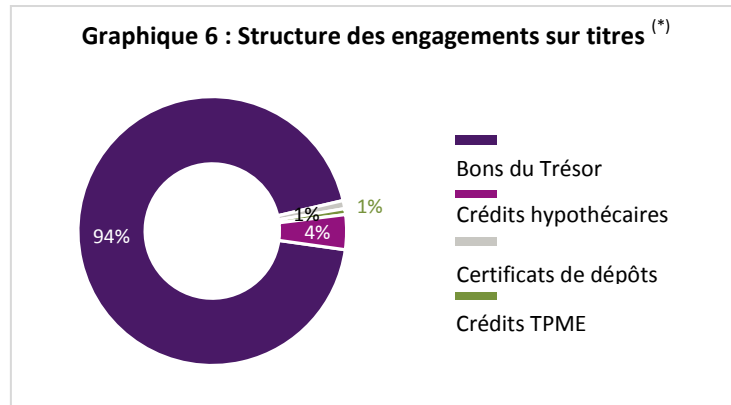
### Note 14 : Engagements sur titres

Cette rubrique enregistre principalement les titres donnés en garantie à Bank Al-Maghrib sur les différentes avances accordées aux banques (titres de créances émis ou garantis par l'Etat, titres de créances négociables, créances privées, etc.).

**Tableau 22 : Engagements sur titres**

| En milliers de dirhams                        | 2016       | 2015       |
|---|------------|------------|
| Titres reçus sur avances accordées            | 18 647 940 | 17 604 798 |
| Titres reçus sur avances à accorder           | 12 159 100 | 15 425 600 |
| Autres garanties reçues sur avances accordées | 1 584 898  | 6 633 500  |
| Avances à accorder                            | -          | -          |
| Titres étrangers à recevoir                   | 716 804    | 12 868 068 |
| Titres étrangers à livrer                     | 202 467    | 8 460 222  |





(\*) Collatéral reçu sur les avances accordées par la Banque dans le cadre de la politique monétaire.

### Note 15 : Autres engagements

**Tableau 23 : Autres engagements**

| En milliers de dirhams  | 2016    | 2015    |
|---|---------|---------|
| Garanties de marchés reçues                                     | 66 173  | 53 158  |
| Engagements de garanties reçues au titre des prêts au personnel | 934 239 | 736 090 |
| Engagements de financement donnés en faveur du personnel        | 36 569  | 39 673  |
| Autres engagements donnés                                       | 1 000   | 1 000   |

## 2-9 Commentaires sur les postes du compte de produits et charges

### Note 16 : Intérêts perçus sur avoirs et placements en or et en devises

Ce poste est fortement corrélé aux niveaux des réserves de change et des taux d'intérêt. Il comprend les intérêts issus des opérations de placement en or, en DTS et en devises ci-dessous, réalisées par la Banque dans le cadre de sa mission de gestion des réserves de change conférée par son Statut :

- les placements sur le marché obligataire (portefeuilles d'investissement et de placement) ;
- les placements sur le marché monétaire international et auprès des banques commerciales marocaines (portefeuille de trésorerie) ;
- les avoirs en DTS et la tranche de réserve disponible auprès du FMI ;
- les prêts de titres étrangers
- et les prêts de l'or.

**Tableau 24 : Intérêts perçus sur les avoirs et placements en or et en devises**

| En milliers de dirhams  | 2016             | 2015             | Var %      |
|-------------------------|------------------|------------------|------------|
| Placements en or        | 18 556           | 23 560           | -21%       |
| Placements obligataires | 2 862 171        | 1 932 865        | 48%        |
| Placements monétaires   | 39 025           | 14 610           | >100%      |
| Créances sur le FMI     | 7 451            | 4 079            | 83%        |
| Autres intérêts (*)     | 8 649            | 6 156            | 40%        |
| <b>Total</b>            | <b>2 935 852</b> | <b>1 981 270</b> | <b>48%</b> |

(\*) Englobent les intérêts sur les prêts des titres étrangers et sur les avoirs.

Les revenus des placements des réserves de change ont atteint 2 935 852 KDH, marquant, pour la deuxième année consécutive, une nette progression qui est ressortie en 2016 à 954 582 KDH (+48%). Les intérêts générés par le portefeuille obligataire qui en représentent 97%, se sont élevés à 2 862 171 KDH, reflétant la poursuite du renforcement des placements en titres obligataires favorisée par la consolidation des avoirs en devises et l'amélioration de leur rémunération moyenne induite par la légère hausse des taux américains.

Les intérêts issus du segment monétaire ont également augmenté passant, d'une année à l'autre, de 14 610 KDH à 39 025 KDH. A l'origine de cette forte évolution, la hausse du taux de rémunération moyen qui a profité, à la fois, du relèvement du taux directeur de la FED et de la réalisation par la Banque, en 2016, de quelques opérations de dépôts auprès de banques commerciales marocaines à des taux plus élevés que ceux offerts par les banques étrangères.

En ce qui concerne les intérêts sur les prêts de l'or, ils ont vu leur montant diminuer de 21%, en relation avec la réduction par la Banque de l'encours moyen de ce type de placement.

**Note 17 : Intérêts perçus sur créances sur les établissements de crédit et assimilés marocains**

Ce poste abrite les intérêts perçus par la Banque sur les concours aux établissements de crédit dans le cadre de la conduite de la politique monétaire (cf. note 4 du bilan pour les conditions de rémunération).

Ces intérêts ont poursuivi leur mouvement baissier, en accusant un repli de 59% en 2016. Cette évolution découle de la réduction par la Banque du volume de ses injections de liquidités, en lien avec l'amélioration des trésoreries bancaires, à l'image des deux dernières années.

Plus en détails et par principal instrument :

- les avances à 7 jours ont généré des intérêts se fixant à 210 366 KDH, en net recul par rapport à 2015 (-56%), consécutivement à la baisse de 52% de leur encours moyen revenant à 9 237 247 KDH
- et les opérations de prêts garantis dont l'encours moyen a été ramené de 15 687 361 KDH à 6 125 278 KDH (-61%), induisant la diminution de 248 962 KDH (-64%) des intérêts y afférents.

**Tableau 25 : Intérêts perçus sur les concours aux établissements de crédit**

| En milliers de dirhams | 2016           | 2015           | Var %       |
|------------------------|----------------|----------------|-------------|
| (dont)                 |                |                |             |
| Avances à 7 jours      | 210 366        | 483 306        | -56%        |
| Pensions livrées       | -              | -              | -           |
| Avances à 24 heures    | 8 022          | 5 072          | 58%         |
| Prêts garantis         | 143 074        | 392 036        | -64%        |
| <b>Total</b>           | <b>361 654</b> | <b>880 708</b> | <b>-59%</b> |

**Note 18 : Autres intérêts perçus**

Cette rubrique comprend, principalement, les intérêts dus à la Banque au titre des prêts consentis à son personnel. Elle a atteint, au terme de l'exercice 2016, un niveau de 10 813 KDH, en hausse de 8% comparativement à 2015.

**Note 19 : Commissions perçues**

Les commissions sont prélevées par la Banque en rémunération des opérations bancaires effectuées pour le compte de la clientèle qui portent, essentiellement, sur les opérations de change et de centralisation des opérations d'adjudication des bons du Trésor.

En 2016, ces commissions ont marqué une progression substantielle de 658 881 KDH, attribuable, essentiellement, à la régularisation d'un montant de 618 874 KDH représentant la marge d'intermédiation sur les opérations de change des BBE de la période de juin 2012 à décembre 2014.

**Tableau 26 : Commissions perçues**

| En milliers de dirhams     | 2016             | 2015           | Var %           |
|----------------------------|------------------|----------------|-----------------|
| Commission de change       | 1 201 612        | 523 655        | >100%           |
| Gestion des bons du Trésor | 52 413           | 70 386         | -26%            |
| Autres commissions         | 18 455           | 19 558         | -6%             |
| <b>Total</b>               | <b>1 272 479</b> | <b>613 598</b> | <b>&gt;100%</b> |

Pour ce qui est des commissions prélevées par la Banque au titre de la centralisation des opérations d'adjudication du Trésor, elles se sont repliées de 26% pour revenir à 52 413 KDH, traduisant le faible recours du Trésor, en 2016, au marché primaire pour le financement de son déficit. Ses levées brutes ont, en effet, porté, cette année, sur un montant de 86 milliards de dirhams, contre 126 milliards de dirhams en 2015.

#### **Note 20 : Autres produits financiers**

Les autres produits financiers sont constitués, principalement, des plus-values générées par les opérations en devises et des étalements des décotes des titres d'investissement. A fin 2016, ils sont passés à 153 418 KDH, soit une hausse de 38 155 KDH (+33%), due à des étalements de décotes plus importants qu'en 2015 (+27 249 KDH), eu égard à la nature des titres composant le portefeuille « Investissement ».

**Tableau 27 : Autres produits financiers**

| En milliers de dirhams                         | 2016           | 2015           | Var %      |
|--|----------------|----------------|------------|
| Plus-values de cession sur titres de placement | 28 921         | 43 709         | -34%       |
| Etalements des décotes sur titres étrangers    | 61 168         | 33 918         | 80%        |
| Plus-values sur mandats de gestion             | 43 254         | 31 219         | 39%        |
| Autres produits                                | 20 074         | 6 417          | >100%      |
| <b>Total</b>                                   | <b>153 418</b> | <b>115 263</b> | <b>33%</b> |

Les plus-values de cession des titres de placement ont accusé une baisse de 34% en 2016, qui fait suite à une forte augmentation (+84%) en 2015, en lien avec la cession, durant cette année, de titres en euro dans le cadre de la mise en œuvre des pondérations du panier de cotation du dirham entrées en vigueur en avril 2015.

**Note 21 : Ventes de biens et services produits**

Cette rubrique abrite les recettes de vente des différents biens produits par la Banque qui portent, pour l'essentiel, sur les documents sécurisés dont le passeport biométrique et sur les billets de banque étrangers destinés à l'export. Leur prix de vente est fixé, notamment, sur la base des données issues du système analytique de la Banque. Ce poste comprend, en outre, les variations des stocks des produits finis, des encours de production et des pièces commémoratives.

Au terme de l'exercice sous revue, cette rubrique s'est accrue à 228 188 KDH, soit +22 369 KDH par rapport à 2015, en liaison avec la hausse, à la fois, des ventes :

- des documents sécurisés passant à 183 723 KDH dont 163 987 KDH au titre des passeports biométriques
- et des billets de banque étrangers à l'export qui ont totalisé un montant de 52 216 KDH.

**Note 22 : Produits divers**

Les produits divers enregistrent, entre autres, la participation des banques au SRBM et la récupération de frais réglés par Bank Al-Maghrib. Ce poste est revenu à 26 195 KDH, soit un retrait annuel de 11 132 KDH.

**Note 23 : Reprises de provisions**

Cette rubrique a atteint cette année 335 105 KDH dont 314 608 KDH représentant les reprises des provisions qui ont été constituées au titre de la dépréciation des titres de placement étrangers (cf. tableau 34 de la note 32 du CPC).

**Notes 24 : Produits non courants**

Ce poste abrite les produits exceptionnels, non récurrents et qui présentent un caractère significatif tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Les produits non courants sont passés, entre 2015 et 2016, de 3 426 KDH à 17 150 KDH, en relation, essentiellement, avec la constatation d'un produit de cession de 14 600 KDH résultant d'une opération ayant porté sur un bien immobilier de la Banque, autorisée par le Conseil de la Banque de mars 2016.

**Note 25 : Intérêts servis sur engagements en or et en devises**

La hausse de cette rubrique de 5 316 KDH à 19 428 KDH, d'une année à l'autre, reflète l'accroissement des intérêts payés sur les dépôts monétaires en euro effectués à des taux négatifs (+11 009 KDH) qui s'explique par l'augmentation des encours de placements et par des taux plus négatifs qu'en 2015 ; ces derniers ayant été impactés par la décision de la BCE, en mars 2016, de réduire son taux de facilité de dépôt de 10 pbs à -0,40%.

**Note 26 : Intérêts servis sur dépôts et engagements en dirhams**

Cette rubrique comporte les intérêts servis par la Banque, notamment, sur les disponibilités du compte du FHADES et du compte courant du Trésor (cf. note 10 du bilan pour les conditions de rémunération) ainsi qu'au titre de la réserve monétaire dont la rémunération a été instaurée sur décision du Conseil de la Banque de juin 2016.

Elle peut abriter également, dans un contexte de surliquidité, les intérêts servis par la Banque au titre des reprises de liquidités, des facilités de dépôts et des swaps de dirhams contre devises.

La rémunération de la réserve monétaire s'est établie à 6 197 KDH en 2016. Elle a été calculée sur la base d'un taux de 0,75% appliqué à la réserve monétaire additionnelle des banques dont la progression de l'encours des crédits aux entreprises non financières au cours du deuxième semestre 2016 est supérieure à la moyenne de l'ensemble de la place et ce, conformément aux dispositions édictées par la Banque.

**Tableau 28 : Intérêts sur engagements en dirhams**

| En milliers de dirhams       | 2016           | 2015           | Var %      |
|------------------------------|----------------|----------------|------------|
| (dont)                       |                |                |            |
| Comptes de réserve monétaire | 6 197          | -              | -          |
| Autres comptes (dont)        | 182 848        | 151 625        | 21%        |
| Compte du Trésor public      | 45 415         | 52 003         | -13%       |
| <b>Total</b>                 | <b>207 998</b> | <b>166 054</b> | <b>25%</b> |

Les intérêts servis sur les avoirs du compte courant du Trésor ont, pour leur part, reculé de 13% à 45 415 KDH, en lien avec la baisse du taux de rémunération moyen, consécutivement à la décision de la Banque de réduire son taux directeur.

**Note 27 : Commissions servies**

Ces commissions sont payées en contrepartie des services financiers rendus à la Banque. Elles se sont élevées en 2016 à 18 800 KDH, soit 10% de plus qu'en 2015, résultant de la hausse des placements en titres obligataires dont les droits de garde ont enregistré une augmentation de 36% à 13 490 KDH.

**Note 28 : Autres charges financières**

Ce poste recouvre les pertes enregistrées sur les opérations en devises, dont les moins-values de cessions des titres de placement (compte tenu de la nature des titres composant le portefeuille) et les étalements des primes des titres d'investissement.

Ces charges ont marqué une hausse annuelle de 382 231 KDH (+40%) en passant à 1 340 239 KDH, à fin 2016. Elles ont été significativement impactées par la progression des étalements des primes des titres d'investissement (+399 025 KDH), attribuable à l'acquisition en 2016 de titres ayant des taux de coupon supérieurs à leur rendement marché, en plus de ceux acquis en 2015 dont l'étalement des primes a porté sur une année pleine.

**Tableau 29 : Autres charges financières**

| En milliers de dirhams                          | 2016             | 2015           | Var %      |
|---|------------------|----------------|------------|
| Moins-values de cession sur titres de placement | 369 123          | 381 256        | -3%        |
| Etalements des primes sur titres étrangers      | 945 980          | 546 955        | 73%        |
| Moins-values sur mandats de gestion             | 19 969           | 18 186         | 10%        |
| Autres charges                                  | 5 167            | 11 612         | -56%       |
| <b>Total</b>                                    | <b>1 340 239</b> | <b>958 008</b> | <b>40%</b> |

**Note 29 : Charges de personnel**

Ce poste loge, principalement, les salaires et les appointements, les indemnités et les primes versées au personnel de la Banque, les contributions patronales de base et complémentaires de la Caisse de Retraite du Personnel de Bank Al-Maghrib et les participations au Fonds Mutuel, les diverses primes d'assurance du personnel ainsi que les frais de formation professionnelle.

Les charges de personnel sont restées quasi-stables, d'une année à l'autre, en s'établissant à 727 835 KDH du fait, principalement, de l'augmentation maîtrisée de la masse salariale.

**Tableau 30 : Charges de personnel**

| En milliers de dirhams                         | 2016           | 2015           | Var %       |
|--|----------------|----------------|-------------|
| Rémunérations du personnel et charges sociales | 707 085        | 705 680        | 0,2%        |
| Charges de formation                           | 6 838          | 6 046          | 13%         |
| Autres charges                                 | 13 912         | 14 914         | -7%         |
| <b>Total</b>                                   | <b>727 835</b> | <b>726 640</b> | <b>0,2%</b> |

**Note 30 : Achats de matières et fournitures**

Les matières premières (papiers, encres, flans monétaires, puces électroniques et métaux précieux) sont utilisées pour la fabrication des billets et monnaies, des documents sécurisés et des pièces commémoratives. Ce poste enregistre, en outre, les variations des stocks des matières premières et fournitures ainsi que les rabais, les remises et les ristournes obtenus sur les achats, dont bénéficie la Banque auprès de ses fournisseurs.

L'augmentation de cette rubrique de 12% à 233 182 KDH, s'explique principalement par :

- la hausse de 53 013 KDH des frais d'achat de matières premières et fournitures pour la fabrication des billets de banque et documents sécurisés, suite au report de marchés programmés en 2015 à l'exercice 2016. Notons toutefois la diminution des dépenses en encres et en fournitures pour la production liée, notamment, à

la revue en baisse des quantités, aux actions d'optimisation de la consommation et au lissage des stocks existants

- et par la baisse de la variation des stocks de matières et fournitures à 6 838 KDH contre 34 781 KDH en 2015.

**Tableau 31 : Achats de matières et fournitures**

| En milliers de dirhams                         | 2016           | 2015           | Var %      |
|--|----------------|----------------|------------|
| Achats de matières premières                   | 168 555        | 157 924        | 7%         |
| Achats de matières et fournitures consommables | 29 105         | 26 684         | 9%         |
| Autres achats                                  | 35 522         | 23 503         | 51%        |
| <b>Total</b>                                   | <b>233 182</b> | <b>208 112</b> | <b>12%</b> |

**Note 31 : Autres charges externes**

Sont repris à ce niveau les frais généraux et les dépenses courantes de la Banque se rapportant, entre autres, à la maintenance informatique et à l'entretien des immeubles, à la location, à la consommation d'eau et d'électricité, aux dons et subventions ainsi qu'aux différents impôts et taxes.

Les autres charges externes se sont fixées au même niveau qu'en 2015, en s'élevant à 307 197 KDH, recouvrant, notamment, une hausse des frais de

**Tableau 32 : Autres charges externes**

| En milliers de dirhams                                 | 2016           | 2015           | Var %         |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Frais d'entretien et de réparation des immobilisations | 82 405         | 94 740         | -13%          |
| Loyers   | 35 772         | 36 617         | -2%           |
| Frais d'eau, d'électricité et achats de combustibles   | 26 554         | 19 862         | 34%           |
| Frais postaux et de télécommunication                  | 27 142         | 27 897         | -3%           |
| Impôts et taxes  | 16 901         | 15 853         | 7%            |
| Autres charges   | 118 424        | 112 275        | 5%            |
| <b>Total</b>   | <b>307 197</b> | <b>307 245</b> | <b>-0,02%</b> |



consommation d'électricité liée à l'augmentation de la production globale de Dar As-Sikkah et de la tarification du KWh.

### Note 32 : Dotations aux amortissements et aux provisions

#### Dotations aux amortissements

Tableau 33 : Dotations aux amortissements

| En milliers de dirhams  | 2016                          | 2015           | Var %       |
|---|-------------------------------|----------------|-------------|
| <b>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</b>      | <b>334 658</b>                | <b>354 611</b> | <b>-6%</b>  |
| Immeubles <sup>(1)</sup>  | 110 828                       | 115 255        | -4%         |
| Mobilier et matériel  | 171 810                       | 173 630        | -1%         |
| Autres immobilisations corporelles  | 13                            | 48             | -74%        |
| Immobilisations incorporelles   | 52 008                        | 65 678         | -21%        |
| <b>Dotations aux amortissements des autres charges à répartir sur plusieurs exercices</b> | <b>5 742</b>                  | <b>5 490</b>   | <b>5%</b>   |
| <b>Dotations aux amortissements des exercices antérieurs</b>                              | <b>3 874</b>                  | <b>10 844</b>  | <b>-64%</b> |
| <b>Total</b>  | <b>344 275 <sup>(2)</sup></b> | <b>370 944</b> | <b>-7%</b>  |

<sup>(1)</sup> Y compris les agencements, les aménagements et les installations.

#### Dotations aux provisions

Tableau 34 : Provisions

| En milliers de dirhams  | Encours 31/12/2015 | Dotations                     | Reprises       | Autres variations | Encours 31/12/2016 |
|---|--------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|--------------------|
| <b>Provisions pour dépréciation</b>                           |                    |                               |                |                   |                    |
| Bons du Trésor étrangers et assimilés                         | 421 711            | 321 715                       | 314 608        | 148               | 428 966            |
| Valeurs et stocks divers                                      | 8 915              | 6 333                         | 8 915          |                   | 6 333              |
| Titres de participation marocains                             | 9 300              |                               | 1 000          |                   | 8 300              |
| Titres de participation étrangers                             |                    | 1 180                         |                |                   | 1 180              |
| Autres provisions   | 3 238              | 569                           | 682            |                   | 3 125              |
| <b>Provisions pour risques et charges inscrites au passif</b> |                    |                               |                |                   |                    |
| Provisions pour risques et charges                            | 133 538            | 64 408                        | 9 900          |                   | 188 045            |
| Autres provisions   | 389                |                               |                |                   | 389                |
| <b>Total</b>  |                    | <b>394 205 <sup>(2)</sup></b> | <b>335 105</b> |                   |                    |

<sup>(2)</sup> Totalisant 738 480 KDH qui correspond au montant de la rubrique du CPC « dotations aux amortissements et aux provisions ».

Pour les conditions de constitution et de reprise des provisions, cf. la section 2-5-2 « Méthodes d'évaluation » et la note 11 du bilan.

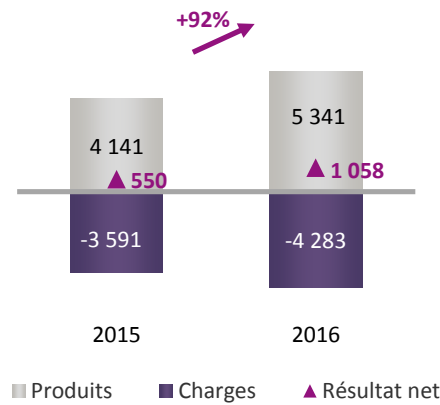
**Note 33 : Charges non courantes**

Les charges non courantes ont baissé de 47% en revenant de 11 911 KDH à 6 352 KDH, en lien avec la non reconduction, en 2016, de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices (11 234 KDH en 2015).

**Note 34 : Impôt sur le résultat**

Le taux d'imposition est fixé à 37% en vertu de l'article 19 du Code Général des Impôts ; soit le niveau d'imposition du droit commun appliqué aux établissements de crédit. L'impôt sur le résultat est passé, d'une année à l'autre, de 394 335 KDH à 683 750 KDH.

**Graphique 7 : Evolution des produits, des charges et du résultat net (en MDH)**



## 3- Rapport général du CAC

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le conseil de la Banque, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de **Bank Al-Maghrib**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 5 531 046 KMAD ainsi qu'un bénéfice net de 1 057 593 KMAD.

#### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **Bank Al-Maghrib** au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les avoirs et engagements en or et en devises sont évalués conformément aux principes détaillés dans l'état A1 de l'ETIC.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 21 mars 2017

### Le Commissaire aux comptes

#### Mazars Audit et Conseil

---

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Bd. Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél. 0522 423 423 (L.G) ⑰  
Fax 0522 423 400

---

**Abdou SOULEYE DIOP**  
Associé Gérant

## 4- Approbation par le Conseil de la Banque

Conformément à l'article 55 de la loi n°76-03 portant Statut de Bank Al-Maghrib, les états de synthèse sont présentés par le Gouverneur à l'approbation du Conseil.

Lors de sa séance du 21 mars 2017, après avoir pris connaissance de l'opinion du commissaire aux comptes sur la sincérité et la concordance des états de synthèse avec les informations données dans le rapport de gestion de la Banque, le Conseil a approuvé les états de synthèse et la répartition du résultat net de l'exercice 2016.





---

**Bank Al-Maghrib**

**Direction Finance et Stratégie**

[www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)

---